

**SEANCE DU COMITE SYNDICAL**

DU 27 juin 2023

*Procès-verbal*

**Nombre de délégués**

En exercice : 18

Présents : 14

Votants : 15

**Date de convocation** : 16/06/2023

L'an deux mil vingt-trois, le, 27 juin, à 20h30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc CUYERS

**Présents** :

<b>BERNAY-VILBERT</b>	Mme RENÉ	Mme DESMARECAUX
<b>CREVECOEUR EN BRIE</b>	M. CUYERS	M. BILLON
<b>LA HOUSSAYE EN BRIE</b>	M. STEFANIK	M. DA ROCHA
<b>LES CHAPELLES-BOURBON</b>	M. LEVASTRE	
<b>MARLES EN BRIE</b>	Mme BENECH	Mme CHEVALIER
<b>MORTCERF</b>	M. BOUVIER	
<b>NEUFMOUTIERS EN BRIE</b>	M. POUILLOT	M. GUATERI
<b>PLESSIS-FEU-AUSSOUX</b>	M. CHEVRY	M. BIDAULT

**Absents représentés** :

**LES CHAPELLES-BOURBON** : M. COCHAUD par M. LEVASTRE

**Absents**

**CHATRES** : M. ROLLIN et M. BRAC DE LA PERRIERE

**MORTCERF** : M. BIMBASIC

**Secrétaire de séance** : M. Fabrice STEFANIK

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h30

**ORDRE DU JOUR**

- **ADMINISTRATIF**
  - Installation des nouveaux délégués de la commune de Crèvecœur en Brie ;
  - Autorisation à M. le Président pour la signature de l'avenant n°1 de la prestation de service externalisation de la facturation ;
  - Autorisation à M. le Président pour la signature d'une convention pour délégation temporaire de la gestion des réseaux AEP et EU pour un Projet Urbain Partenarial sur l'aménagement d'un nouveau lotissement.
  
- **FINANCES**
  - Décision modificative n°1 – fonctionnement (dépenses) : régularisation sur le BP 2023 du compte 6414 « indemnité d'inflation » à supprimer ;
  - Décision modificative n° 2 – fonctionnement (dépenses) – augmentation de crédit sur les comptes 701249 « reversement à l'agence de l'eau - redevance pollution d'origine domestique » et 706129 « reversement à l'agence de l'eau – redevance pour modernisation des réseaux de collecte » ;
  - Autorisation à M. le Président pour la signature d'un contrat d'emprunt auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 560k€ pour les marchés de travaux de création du réseau EU de la rue du Général de Gaulle à Neufmoutiers et la réhabilitation du réseau EU de la rue Max Néraud à Mortcerf ;
  - Autorisation à M. le Président pour la signature d'un contrat d'emprunt auprès de la Banque

Postale pour un montant de 650k€ pour les marchés de travaux de création du réseau EU de la rue du Général de Gaulle à Neufmoutiers et la réhabilitation du réseau EU de la rue Max Néraud à Mortcerf ;

- RESSOURCES HUMAINES
  - Refonte du RIFSEEP au sein du SIAEPA LA HOUSSAYE
- Questions diverses.

## APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le compte rendu du Comité Syndical du 9 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

## SEANCE

### Retrait d'un point :

Ressources Humaines : Refonte du RIFSEEP au sein du SIAEPA LA HOUSSAYE

### 1. **ADMINISTRATIF : Installation des nouveaux délégués de la commune de Crèvecœur en Brie** Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2023-06-02 du 9 juin 2023 de la commune de Crèvecœur en Brie pour l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant ;

M. le Président expose aux membres du Comité syndical que suite à la démission d'un délégué titulaire de la commune de Crèvecœur en Brie, nous devons installer les nouveaux membres au sein du Comité.

Après avoir délibéré, le Comité syndical a déclaré installer pour la commune de Crèvecœur en Brie

- **Comme membre titulaire** : M. Paul BILLON ;
- **Comme membre suppléant** : M. Olivier CHANABIER.

### 2. **ADMINISTRATION : Autorisation à M. le Président pour la signature de l'avenant n°1 de la prestation de service externalisation de la facturation eau potable et assainissement collectif auprès de la société SUEZ Eau France** Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° D22.26 du 29 juin 2022 relative à l'autorisation de signature donnée M. le Président pour la prestation de service « Relève et facturation eau potable et assainissement collectif » auprès de la société SUEZ Eau France;

M. le Président a exposé que la mise en place de la prestation de service « Relève et facturation eau potable et assainissement collectif » doit être améliorée afin de garantir un meilleur service public auprès de nos abonnés et valider le bordereau des prix des usagers (BPU) des services effectués en direct par la société SUEZ Eau France.

M. le Président a donné lecture de l'avenant n°1 ainsi que le BPU.

Le Comité syndical, après avoir délibéré, a :

- Autorisé M. le Président à signer l'avenant n°1 de la prestation de service « Relève et facturation eau potable et assainissement collectif » auprès de SUEZ Eau France ;
- Validé le bordereau des prix des usagers (BPU) des services annexes effectués par la société SUEZ Eau France.

**3. ADMINISTRATION : Autorisation à M. le Président pour la signature d'une convention pour la délégation temporaire de la gestion des réseaux AEP et EU pour un Projet Urbain Partenarial sur l'aménagement d'un nouveau lotissement sur la commune de Mortcerf**

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal de Mortcerf de 22 septembre 2020 relative à la demande d'adhésion au SIAEPA LA HOUSSAYE au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Vu la délibération n°D20.24 du 23 septembre 2020 relative à l'acceptation d'adhésion des communes de Bernay-Vilbert, Châtres et Mortcerf pour les compétences eau potable et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

Vu la délibération n°D21.16 du 13 avril 2021 portant modification des délégations d'attribution du Comité syndical au Président et au Bureau ;

M. le Président a exposé que la mise en place d'une convention de délégation temporaire pour la gestion des travaux de renforcement des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif à la commune de Mortcerf est nécessaire. En effet, la commune de Mortcerf a validé un Projet Urbain Partenarial (PUP) pour la création d'un nouveau lotissement situé au bout de la rue des Maniquets avec la réalisation des équipements publics.

M. le Président a donné lecture de la convention de délégation temporaire à la commune de Mortcerf.

Après avoir délibéré, le Comité syndical a :

- Autorisé M. le Président à signer la convention de délégation temporaire pour la gestion des travaux de renforcement des réseaux d'eau potable et d'assainissement pour la création d'un nouveau lotissement rue des Maniquets ;
- Dit que le retour de la gestion des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la rue des Maniquets reviendra sous l'égide du SIAEPA LA HOUSSAYE au plus tard le 30 septembre 2024.

**4. FINANCES : Décision modificative n°1 - fonctionnement (dépenses) : régularisation sur le BP 2023 du compte 6414 « indemnité d'inflation » à supprimer**

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

Il a été proposé aux membres du Comité syndical de régulariser le compte 6414 « Indemnité d'inflations » au chapitre 012 du BP2023. En effet, ce compte a été supprimé au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La décision modificative est la suivante :

**REGULARISATION DE CREDIT DU CHAPITRE 012 « CHARGES DU PERSONNEL »**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminutions de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
6410		400.00 €		
6414	400.00 €			
<b>Total</b>	<b>400.00 €</b>	<b>400.00 €</b>		

Après avoir délibéré, le Comité syndical a approuvé la décision modificative n°1 du Budget Principal.

**5. FINANCES : Décision modificative n°2 - fonctionnement (dépenses) : augmentation de crédit sur le compte n°706129 « reversement à l'agence de l'eau – redevance pour modernisation des réseaux de collecte »**

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

Il a été proposé aux membres du Comité syndical d'augmenter le crédit du compte 706129 « Reversement à l'agence de l'eau – redevance pour modernisation des réseaux de collecte » au chapitre 014 afin de pouvoir mandater le complément de versement de l'exercice 2021 à l'AESN.

La décision modificative est la suivante :

**AUGMENTATION DE CREDIT DU COMPTE 706129 DEPENSE « REVERSEMENT REDEVANCE POUR  
MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE » ET DIMINUTION DE CREDIT DU CHAPITRE 022  
« DEPENSES IMPREVUES »**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminutions de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
<b>CHAPITRE 014</b>				
706129	0 €	5 000.00 €		
<b>CHAPITRE 022</b>				
022	5 000.00 €	0 €		
<b>Total</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>		

**6. FINANCES : Souscription d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne pour les travaux de création d'un réseau EU rue du Général de Gaulle à Neufmoutiers et la réhabilitation d'un réseau EU rue Max Néraud à Mortcerf**

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°D21.16 du 13 avril 2021 relative à la modification des délégations d'attribution du Comité syndical au Président et au Bureau,

Considérant la nécessité de contracter un emprunt d'un montant de 560 000 € afin de financer le programme des travaux de création d'un réseau d'assainissement d'eaux usées rue du Général de Gaulle à Neufmoutiers en Brie (1 149 913 € HT) et la réhabilitation d'un réseau d'assainissement d'eaux usées rue Max Néraud à Mortcerf (350 000 € HT).

M. le Président propose aux membres du Comité syndical de souscrire un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France avec une participation de la Banque Européenne d'Investissement (B.E.I.) qui soutien les investissements publics et privés dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, sur l'ensemble du territoire français pendant la période 2019-2024.

**Les conditions sont les suivantes :**

Montant du contrat de prêt : 560 000.00 €  
Durée du contrat de prêt : 20 ans  
Mode d'amortissement : Constant  
Périodicité des échéances ; Trimestrielle

Base de calcul : 30/360  
Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 3.94 %  
Frais de dossier : 0.05% du montant emprunté soit 280.00 €  
Remboursement anticipé : Possible moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle  
Montant des échéances : Tableau à la réception du contrat

Après avoir délibéré, le Comité syndical a :

- Autorisé M. le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus ;
- Dit que les crédits nécessaires à la recette et aux dépenses seront inscrits au BP en cours et à venir.

**7. FINANCES : Souscription d'un emprunt auprès de la Banque Postal pour les travaux de création d'un réseau EU rue du Général de Gaulle à Neufmoutiers et la réhabilitation d'un réseau EU rue Max Néraud à Mortcerf**

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°D21.16 du 13 avril 2021 relative à la modification des délégations d'attribution du Comité syndical au Président et au Bureau,

Considérant la nécessité de contracter un emprunt d'un montant de 650 000 € afin de financer le programme des travaux de création d'un réseau d'assainissement d'eaux usées rue du Général de Gaulle

à Neufmoutiers en Brie et la réhabilitation d'un réseau d'assainissement d'eaux usées rue Max Néraud à Mortcerf

Le Comité syndical a pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales, suivantes :

### **Article 1 : Principales caractéristique du contrat de prêts**

Score Gissler : 1A  
Montant du contrat de prêt : 650 000.00 €  
Durée du contrat de prêt : 25 ans  
Objet du contrat de prêt : financer les travaux de réseaux d'assainissement d'eaux usées

#### Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/08/2048

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 650 000.00 €

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 09/08/2023, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 4,19 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

#### Commission

Commission d'engagement : 0.10% du montant du contrat de prêt.

### **Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessous à intervenir avec la Banque Postale.

## QUESTIONS DIVERSES

Point sur les interventions du service technique du SIAEPA LA HOUSSAYE :

- Commune de Châtres :
  - PR du Mesnil : le SOFREL installé dans le coffret électrique est hors service, Il est en cours de remplacement avec un supplémentaire pour le stock. Une mise à niveau de programme assainissement sera intégrée.
  - STEP : un chiffrage pour instrumenter le débit du by-pass est en cours ;
  - Château d'eau : un devis va être demandé pour mettre en place une alarme intrusion.
  - PR Val Bréon : réparation du moteur de la pompe P1 puis installation. Le renforcement des supports muraux de soutien a été effectué par la société ARD.
- Commune de La Houssaye en Brie :
  - Un débouchage en urgence a été demandé pour le réseau d'assainissement à la sortie de la ZAC de l'Alouette vers la STEP ;
  - STEP : Intervention des sociétés INDUSELEC et SAUR afin de diagnostiquer le problème sur la préparation polymère. Le transfo circuit 24V est à remplacer.
  - STEP : une commande a été signée avec la société PROMINENT pour réparer l'installation du préparateur de polymère pour un coût de 29 410.50€ TTC
- Commune de Bernay-Vilbert :
  - Débouchage en urgence en astreinte de week-end au niveau du 22 route de Vaux ;
  - Réparation du réseau d'eau potable suite à une casse Chemin de Ségrès en astreinte week-end ;

- Château d'eau : l'alarme intrusion est en attente de raccordement sur le SOFREL par la société SUEZ Eau France ;
- Commune de Mortcerf :
  - FORAGE : un défaut sur le thermique d'un surpresseur, l'équipement a été constaté hors service. Un diagnostic plus précis de la SUEZ permettra de déterminer si le variateur ou la pompe sont touchés ;
  - Château d'eau : l'équipe technique a remplacé le point d'injection de chlore hors service ;
- Commune de Neufmoutiers en Brie :
  - STEP : à la suite d'un incident survenu lors d'une livraison, nous avons reçu l'accord de notre assureur Groupama afin d'effectuer la réparation. Le remplacement du capteur transmetteur par la SAUR et le coffret de protection par INDUSELEC.
- Commune de Marles en Brie :
  - Intervention urgente le week-end pour un débouchage du réseau EU en face du 45 rue Olivier.
- Commune de Crèvecœur en Brie :
  - PR Saint Jean : Remplacement du moteur de la pompe par un neuf. Nous attendons la restitution du moteur réparé par SIDE Industrie
- Une nouvelle commande de géotube pour les STEP de Bernay-Vilbert, Châtres et Neufmoutiers a été effectuée afin de compléter l'année en cours.
- CHLORURE FERRIQUE : une remise en état et de fonctionnement des sites des Vieilles chapelles aux Chapelles-Bourbon et du camping caravanning de Crèvecœur va être faite fin juin-début juillet.
- Une demande de chiffrage global pour la remise à niveau des différents sites de chloration et re-chloration est en cours d'élaboration.
- Travaux sur le territoire
  - Marché - réhabilitation d'un réseau d'assainissement rue Max Néraud à Mortcerf. La réunion de démarrage du chantier a eu lieu le 5 juin en mairie de Mortcerf. Le planning des travaux va nous être envoyé.
  - Marché – création d'un réseau d'assainissement rue du Général de Gaulle à Neufmoutiers. M. le Président a donné la parole à M. GUATERI (adjoint au maire). M. GUATERI a expliqué les problèmes de compactage de la rue réalisé par SADE. Ce compactage a été déclaré non-conforme par le maître d'œuvre ICAPE et le Département. La société SADE devra reprendre une partie du compactage du rond-point jusqu'à l'intersection de la rue traversante. Un système de déviation de la rue sera mis en place à la demande de la CRAMIF.
- Un nouvel adjoint administratif prendra ses fonctions le 28 août. Elle aura en charge la comptabilité fournisseurs et devra s'occuper du suivi des versements de SUEZ Eau France.
- Un ancien adjoint administratif en mise à disposition pour convenance personnel, vient d'être muté à la mairie de Quinçay.
- M. BIDAULT de la commune du Plessis-Feu-Aussoux est intervenu pour parler de la clôture de la STEP abimée. M. le Président a répondu que cela faisait parti des tâches à venir.

Le Président,  
Marc CUYPERS

SIAEPA LA HOUSSEY  
Centre Technique Intercommunal  
4 rue des Vieilles Chapelles  
77010 LES CHAPELLES-BOURBON  
Siret 257 700 007 00026

Le secrétaire de séance,  
Fabrice STEFANIK



Affiché le 1<sup>er</sup> juillet 2023